



## Ouvrir une chambre d'hôte

Petit test de motivation

Intérêt d'ouvrir des chambres d'hôtes

Avant de se lancer

Matériel

Prix

Promotion

Gestion administrative et cadre légal

Quelques liens utiles

## Petit test de motivation

### *Je souhaite accueillir des hôtes chez moi...*

- Les visiteurs me demanderont des renseignements sur la région (activités, excursions, moyens de transport). Suis-je suffisamment informé pour répondre à leurs questions ? **Est-ce que mon emploi du temps me permet d'être suffisamment à la disposition de mes hôtes ?**
- Certes, mes prestations sont payantes. Toutefois, je ne perds jamais de vue que, pour moi comme pour mes hôtes, la qualité de l'accueil dépend de mon attitude, de ma capacité à communiquer et à échanger avec mes hôtes ! Est-ce que cet aspect prime sur les considérations financières ?
- Est-ce que la culture de mes hôtes m'intéresse ? **Est-ce que j'aime les contacts ?** Est-ce que je vais à leur rencontre avec un esprit ouvert et curieux de connaître ?
- **Est-ce que je parle une ou plusieurs langues étrangères ?** Dans le cas contraire, est-ce que je peux communiquer avec mes hôtes sans support linguistique ?

*Il va de soi qu'une **réponse affirmative** à la plupart de ces questions vous facilitera grandement votre tâche de gérant d'un logement de vacances !*

## Intérêt d'ouvrir des chambres d'hôtes

Un lieu non sollicité par certains peut s'avérer très utile pour d'autres. Les chambres d'hôtes permettent aux visiteurs de pouvoir voyager et découvrir notre pays sans pour autant dormir dans un hôtel. Le fait de dormir chez l'habitant donne aux touristes l'opportunité de vivre avec un local, de pouvoir lui poser des questions sur la région, de se trouver tout simplement dans un milieu « familial ». C'est une autre façon de voyager, et cette dernière prend de plus en plus d'importance. Alors si vous faites partie de ces « certains » qui « s'encombrent » d'un lieu, rendez-le utile et mettez-le à disposition des touristes. Cette expérience rendra service aux visiteurs, et sera enrichissante et intéressante pour vous aussi. Les hôtes peuvent venir de partout dans le monde, vous apprendrez également leurs coutumes à eux. Afin de pouvoir les informer, vous serez au courant de ce qu'il se passe dans votre région, (Manifestations, expositions, promenades,...)

De plus, ce projet vous appartiendra, vous aurez ainsi une activité indépendante que vous pourrez gérer à votre manière. **Vous bénéficierez également d'un certain profit économique, cependant il est important de toujours privilégier le côté accueil au côté économique.**

Rendre utile un logement qui ne vous est pas forcément utile  
Permettre aux touristes d'avoir une alternative à l'hôtel  
Créer un contact direct avec les touristes qui peuvent venir du monde entier  
Faire connaître votre région  
Petit revenu annexe, activité indépendante

## Avant de se lancer

Avant de vous lancer, il y a plusieurs choses auxquelles vous devez penser. Y a-t-il des travaux à faire ? Si oui, quels en sont les coûts ? L'endroit doit être accueillant et attrayant, l'hôte a besoin de se sentir à l'aise. Vous aurez peut-être quelques modifications à faire, comme l'aménagement d'un coin pour manger, d'une salle de bain ou encore l'achat de meubles appropriés.

**Disposez-vous d'assez de temps pour vous y consacrer ?** Tenir une chambre d'hôte implique que vous devez être disponible. Si vous travaillez à côté, méfiez-vous d'avoir assez de temps libre pour vous occuper de vos hôtes. Votre présence à l'arrivée et au départ de ceux-ci est indispensable. De plus, entre chaque hôte, le lieu en question doit être nettoyé, les draps changés, la vaisselle lavée, le sol propre... Vous aurez besoin également d'un sens de l'organisation. Les hôtes s'adresseront directement à vous pour les réservations. Soyez donc atteignables ou que vous soyez, et ayez les disponibilités à portée de main.

De nos jours, et surtout dans le monde du tourisme, les langues sont indispensables. Plus vous savez de langues, et plus vous pourrez communiquer avec vos hôtes avec aisance. L'anglais est maintenant une langue internationale, une personne qui ne parle pas français, commencera dans la plupart des cas avec l'anglais. Ensuite, étant donné la situation de notre pays, l'allemand est aussi une langue devenue nécessaire. Nos voisins de la Suisse alémanique et ceux d'Allemagne seront ravis de vous entendre parler en allemand. L'italien tient également son importance. Bien que moins fréquents, les visiteurs tessinois ou italiens apprécient de pouvoir communiquer dans leur langue, cela simplifie le contact. L'ouverture d'esprit est un point très important. N'ayez pas peur de proposer des activités, des promenades, des visites à vos hôtes. **Plus vous serez ouverts et accueillants, plus les hôtes vont apprécier leur séjour, et auront envie de revenir.**

**Votre logement est-il facile d'accès ?** Les visiteurs aiment pouvoir se déplacer avec facilité afin de visiter la région avec aisance. Les transports en commun sont, de ce fait, un point fort.

Y a-t-il des travaux à faire avant ? Si oui, quels en sont les coûts ?  
 Vous êtes locataires ? Faites une demande à votre bailleur.  
 Avez-vous suffisamment de temps à y consacrer ?  
 Parlez-vous plusieurs langues ?  
 Avez-vous le contact facile ? Etes-vous ouverts d'esprit ?  
 Y a-t-il des transports publics à proximité ? Votre logement est-il facile d'accès ?

## Matériel

Posez-vous la question : A qui s'adressent vos chambres ?

Aux familles? → Prévoir un lit bébé, chaise haute etc.

Aux couples ? → Une petite touche romantique sera appréciée !

Personnes à mobilité réduite → Si vous avez assez d'espace, un ascenseur, une rampe, etc... n'oubliez pas de le mentionner.

Pensez à équiper la cuisine.

## Prix

### *Comment fixer le prix ?*

- Superficie de la pièce, confort
- Salle de bain privée ou commune
- Situation géographique (calme ? facile d'accès ? belle vue ?)
- Parking à disposition
- Un jardin, une terrasse, un balcon ?
- Petits plus (piscine, barbecue, vélos,...)

*Remarque :*

*Les prix peuvent varier selon les saisons. Il est également possible de faire des prix spéciaux pour les enfants. N'oubliez pas de compter la taxe de séjour (voir page 4) ainsi que le petit déjeuner.*

## Promotion :

### *Comment mettre en avant vos chambres d'hôte ?*

- Créez des flyers, des cartes de visites.
- Devenez membre de **Morges Région Tourisme** [http://www.morges-tourisme.ch/fr/membres/devenir\\_membre](http://www.morges-tourisme.ch/fr/membres/devenir_membre) et apparaissez dans la brochure « Hébergements » Morges et Nyon ainsi que sur le site internet de Morges Région Tourisme. Vous pourrez également distribuer vos flyers via notre Office du Tourisme.
- Afin d'apparaître sur nos supports, nous vous demandons de **classifier votre logement** par la Fédération Suisse de Tourisme (FST) [www.swisstourfed.ch](http://www.swisstourfed.ch)
- Créez un site Web. En tant qu'amateur, aidez-vous de systèmes de gestion de contenu comme [www.jimdo.com](http://www.jimdo.com), [www.webnode.fr](http://www.webnode.fr) ou [www.wordpress.com](http://www.wordpress.com) ou entourez-vous d'un professionnel.
- Pensez aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...)



## Gestion administrative et cadre légal

### *Quelles démarches dois-je entreprendre pour réaliser mon projet ?*

- Si vous êtes locataire, assurez-vous que vous avez le droit de sous-louer une ou plusieurs chambres.
- N'oubliez pas de mentionner ces revenus dans votre **déclaration d'impôt** (cat. gains accessoires).
- Veuillez consulter les bases légales pour l'hôtellerie et la restauration.. <http://www.vd.ch/themes/economie/police-du-commerce/hotellerie-restauration/> Dès 10 personnes ou 10 lits, vous serez soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons.
- Si vous offrez le petit-déjeuner à vos hôtes, vous êtes tenus de vous inscrire auprès du service de la consommation au moyen du formulaire d'annonce <http://www.vd.ch/themes/economie/protection-consommateur/denrees-et-objets/annonces-et-autorisations/>
- Informez-vous auprès de votre commune s'il existe des dispositions particulières en ce qui concerne l'aménagement du territoire ainsi que des directives sur la prévention des incendies ou encore le contrôle des touristes.
- Les hôtes sont souvent redevables d'une taxe de séjour (cantonale ou communale). Il incombe au gérant d'encaisser cette taxe et de la reverser à l'ARCAM. <http://arcam-vd.ch/tourisme/taxes-de-sejour/>
- N'oubliez pas de vérifier **vos assurance ménage** pour être couverts en cas d'incendie, dégâts d'eau ou tout autres dommages éventuellement occasionnés par vos hôtes. En tant que logement classifié FST (Fédération Suisse du Tourisme), vous bénéficiez d'avantages. [http://www.swisstourfed.ch/index.cfm?parents\\_id=2258](http://www.swisstourfed.ch/index.cfm?parents_id=2258)
- Avez-vous du personnel à votre service ? Si ce dernier ne fait pas partie de votre proche entourage familial, vous êtes soumis à la convention collective de l'hôtellerie et devez payer une modeste taxe annuelle : [www.l-gav.ch](http://www.l-gav.ch)
- Pour la pose d'un panneau signalant votre logement de vacances ou vos chambres d'hôtes, informez-vous auprès de votre commune.

### Quelques liens utiles :

Bed and Breakfast Switzerland <http://www.bnb.ch/index.php?m=3>

Article Migros Magazine <http://www.migromagazine.ch/societe/reportage/article/ils-ouvrent-leur-maison-aux-touristes>

## *Informations*

Morges Région Tourisme  
Rue du Château 2  
CP 55  
1110 Morges 1

Tél. 021 801 32 33

[info@morges-tourisme.ch](mailto:info@morges-tourisme.ch)

[www.morges-tourisme.ch](http://www.morges-tourisme.ch)

